

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

FESTIVITES

60 – 25 mars 2021

60. « Moissac : Fruits et Saveurs » : 50^{ème} anniversaire de l'AOP Chasselas et Patrimoine – manifestation 2021 – participation pour occupation d'un stand

Rapporteur : Monsieur LOURMEDE.

Considérant que la ville de Moissac organise les 17, 18 et 19 septembre la manifestation « Moissac : Fruits et Saveurs – 50^{ème} anniversaire de l'AOP Chasselas et Patrimoine ».

Considérant que Monsieur le Maire propose, pour la mise à disposition de structures de type chapiteaux louées auprès d'un professionnel, la tarification suivante pour le week-end :

Stand occupé par les sites remarquables du goût

- | | |
|-------------------------------------|------|
| - demi-pagode 5m/5m (soit 12.5 m2) | 200€ |
| - pagode 5m/5m entière | 300€ |
| - pagode 3m/3m entière | 200€ |

Stand occupé par les commerces locaux

- | | |
|-----------------------------------|------|
| - demi-pagode 5m/5m (soit 12.5m2) | 120€ |
| - pagode 3m/3m | 120€ |
| - stand extérieur | 50€ |

Considérant que le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de la réservation et encaissé en septembre 2021.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la tarification proposée,

AUTORISE Monsieur Le Maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :